

Echelle : 1/1500

Echelle : 1/1500

PLU approuvé le 15 septembre 2016	
Dernière procédure approuvée	
Modification simplifiée n°4	Modification simplifiée n°4 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 19 mai 2022

- Limite communale
- Limite de la ZAC
- Limite de zones
- Entre-axe des 2 voies principales du faisceau TVO
- Centre de la place circulaire (rayon = 55 mètres)
- Cotes maximales exprimées par rapport au Nivellement Général de la France (NGF)
- Limite d'implantation obligatoire
- Kilométrage de la ligne TVO Atlantique
- Limite d'implantation des constructions par rapport au faisceau ferré RATP
- Périmètres des risques d'inondation (cote du premier plancher surélévée de 1m)

